

ACCA BESANCON

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
25 Mai 2013 SALLE BATTANT

6 membres du conseil d'administration présents.

La séance est présidée par Monsieur Gibey, président.

Le président ouvre la séance à 9h 15

Il présente les excuses de Madame Romagnan, députée du Doubs et la FDC 25 qui ne pourront être présents.

Monsieur Fousseret, Maire de Besançon, avait prévu de participer à l'assemblée générale mais a dû se décommander au dernier moment.

Pas nouvelles de Monsieur Alauzet, député du Doubs, ni de la DDT.

Le Président remercie Monsieur Feuvrier, directeur de la FDC 25, qui nous prête le projecteur de la FDC 25 ainsi que le CD de l'assemblée générale de la FDC 25 pour animer la réunion.

Il donne la parole au secrétaire.

Le secrétaire précise que chaque adhérent de la saison 2012/2013 qui avait remis une enveloppe à son adresse a reçu une convocation avec l'ordre du jour, que les sociétaires qui ont communiqué leur adresse Internet ont reçu leur convocation par mail, qu'un affichage a été fait en Mairie le 10 Mai et qu'un article annonçant l'assemblée générale est paru dans l'Est Républicain le 18 Mai.

60 sociétaires sont présents, 20 sont représentés soit 80 votants sur un potentiel de 140.

Il précise qu'il ne procédera pas à la lecture du compte-rendu de l'assemblée générale 2012, procédure fastidieuse et non obligatoire, dans la mesure où ce compte-rendu est disponible sur le site et au siège de l'ACCA.

Chaque sociétaire a pu le lire et aucune remarque n'a été apportée.

Aucune question n'a été déposée au siège. Les motions qui seront proposées au vote ont été présentées en CA.

Conformément à la décision de l'AG 2009 tous les votes se feront à main levée.

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur Rémy Schmidt, ayant perdu son statut de résident à Besançon, n'est plus sociétaire. Il a donc quitté son poste d'administrateur.

Le CA dans sa réunion du 28/11/2012 a décidé de coopter Monsieur Alain Biguenet.

Les statuts prévoient que cette cooptation doit être entérinée à l'AG suivante.

L'ordre du jour de notre AG ne le mentionne pas.

Le président demande l'autorisation de l'ajouter.

Contre 0
Abstention 0
Pour 80

Confirmation de la cooptation de Monsieur Alain Biguenet

Le président demande à l'AG de confirmer la cooptation de Monsieur Alain Biguenet en remplacement de Monsieur Rémy Schmidt, pour la durée du mandat qu'il restait à Monsieur Schmidt, soit jusqu'en 2014.

Contre 0
Abstention 0
Pour 80

Rapport moral du Président

Mes chers amis,

Je vous remercie d'être venus en nombre à notre AG au terme de cette saison 2012/2013.
Le secrétaire et le trésorier vous en dresseront le bilan ultérieurement.

Je souhaite revenir sur quelques points essentiels.

Le résultat global est positif tant en terme financier que cynégétique.

Nos finances sont saines et nous pourrions donc envisager des projets importants, comme celui qui me tient tout particulièrement à cœur, à savoir doter l'ACCA d'un local approprié. Notre société vieille de plus de 40 ans est peut-être la seule société bisontine à ne pas avoir de locaux. Tout notre matériel, toutes nos archives sont disséminés dans les garages, dans les greniers au bon vouloir des sociétaires.

Toutes nos parties de chasse se sont déroulées sans incident et je vous en remercie.

Au cours de l'automne, l'ONF à la demande de la Ville, a fait une tournée d'inspection incognito un jour de battue en forêt de Chailluz. Aucun écho défavorable n'a été signalé, l'accueil fait par les chasseurs envers ces promeneurs a été très correct et la remontée en a été faite à la Ville. Je tiens à vous en remercier et à vous féliciter. Mais rien n'est jamais définitif ; je compte sur vous pour faire perdurer cette situation.

Nous avons eu à déplorer deux dépassements de poids sur des sangliers malgré les consignes de tir qui ont été répétées tout au long de la saison.

Les sanctions prévues seront appliquées.

Vous avez validé ces derniers temps au cours des AG précédentes la nomination ou la reconduction de nos gardes particuliers. Certaines actions délictueuses concernant la divagation de chiens ont été constatées ce printemps par nos gardes.

Que serait leur motivation si nous ne donnions pas suite à leurs rapports.

Là aussi les sanctions décidées seront appliquées.

Je tiens à remercier tous ceux qui se sont investis dans les divers travaux engagés depuis la fermeture de la chasse, tant pour l'agrainage, la pose des chaises hautes entre autres. Nous parlerons en fin de réunion des projets de travaux à venir.

Mais tout ceci serait vain si nous n'avons plus à l'esprit ce qui doit rester essentiel, à savoir la sécurité.

Si malheureusement nous devons avoir un incident, la chasse sur Besançon serait remise en cause. La formation à la sécurité dispensée par la FDC25 sera obligatoire en 2014 et trois sessions sont prévues en Juin et Août. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire.

Je vous remercie de votre attention.

Le président donne la parole au secrétaire pour faire le bilan de l'année écoulée

Le secrétaire souhaite ajouter quelque chose au rapport moral du président. Il s'agit de la récupération de la totalité du bois d'Aglans par l'ACCA malgré l'opposition de l'ACCA La Vèze.

Pour avoir participé avec lui aux réunions à Gonsans organisées par la cellule de concertation, le secrétaire a pu apprécier l'acharnement que le président a mis dans ce dossier. La proposition finale de donner des cartes gratuites aux chasseurs de La Vèze a eu le don de laisser sans voix aussi bien les représentants de la FDC25 que les interlocuteurs de La Vèze.

Une salve d'applaudissements part de la salle pour féliciter et remercier me président de son action.

Sociétaires 2012/2013

140 actions ont été délivrées au cours de la saison écoulée

35 invitations ont été délivrées

52 battues ont été organisées, plus 2 battues à Bregille, 4 journées de chasse à Planoise et à Chaudanne.

142 jours de chasse ont été proposés aux sociétaires du 9 Septembre 2012 au 31 Janvier 2013.

400 faisans et 110 perdrix ont été lâchés.

40 bracelets de chevreuil, 42 bracelets de transport sanglier et 30 bracelets de sanglier adulte ont été mis à disposition.

Tableau de chasse 2012/2013 pour le petit gibier

108 tableaux individuels ont été retournés à la date prévue du 15 Février.

Le tableau final se présente de la manière suivante, avec une ventilation entre Besançon et Aglans.

| | Besançon | Aglans |
|----------------|----------|--------|
| Bécasse | 18 | 25 |
| Corbeau, pie | 101 | 0 |
| Faisan | 147 | 9 |
| Fouine, martre | 0 | 0 |
| Geai | 103 | 56 |
| Grive et merle | 345 | 5 |
| Lièvre | 0 | 1 |
| Perdrix | 64 | 4 |
| Ramier | 26 | 61 |
| Renard | 48 | 2 |

Tableau de chasse 2012/2013 pour le grand gibier

Chevreuril

40 animaux prélevés soit la totalité du plan de chasse attribué, 33 à Chailluz, 4 à Aglans, 3 sur les massifs.

Seulement 7 jeunes sur ces 40 animaux, prélèvement moyen en termes de qualité, il devrait y en avoir 13.

Sanglier

36 animaux prélevés, répartis en 21 animaux de moins de 40 kg, 15 de plus de 40 kg dont 7 femelles mais seulement 3 femelles de plus de 40 kg à Chailluz.

5 adultes, dont 2 femelles, et 2 jeunes ont été prélevés à Bregille.

4 animaux à Planoise dont une femelle et un mâle de plus de 40 kg.

3 animaux à Rosemont dont une femelle de plus de 40 kg.

Aucun prélèvement à Aglans.

Activité du CA

Le CA s'est réuni 12 fois au cours de la saison.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu.

Les comptes-rendus définitifs ont été mis à disposition sur le site de l'ACCA ainsi qu'au siège, où ils sont consultables.

Le président demande l'approbation du rapport moral et du rapport d'activité

| | |
|------------|----|
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Pour | 80 |

Le président remercie l'assemblée

Le président donne la parole au Trésorier

Bilan de la saison 2012/2013

Le trésorier présente la ventilation des recettes et des dépenses sur écran.

| | |
|---------------------|----------|
| Dépenses | 20908,94 |
| Recettes | 25454,33 |
| Solde de l'exercice | 4545,39 |

Etat des finances de l'ACCA au 25/05/2013 Solde créditeur de 30803,88 euros

Il annonce que conformément à la décision de l'AG 2011, les comptes ont été regroupés au Crédit Mutuel et qu'il utilisera au maximum le compte sur livret pour éviter d'avoir de l'argent non productif sur le compte courant.

Le président rappelle qu'il a prévu de se séparer de la Sicav détenue à la Caisse d'Epargne mais que la conjoncture boursière n'est pas bonne et qu'il attend des jours meilleurs.

Il précise que chaque sociétaire recevra le détail des comptes lors de la remise des actions de la saison 2013/2014.

Le président demande l'approbation des comptes de l'exercice 2012/2013

| | |
|------------|----|
| Contre | 0 |
| Abstention | 1 |
| Pour | 79 |

Le trésorier remercie l'assemblée

Cotisations

Le CA n'a pas prévu d'augmenter les actions pour la saison à venir, soit 110 euros pour le chasseur ayant droit et 440 euros pour le chasseur admis.

Budget prévisionnel 2013/2014

En fonction des décisions sur les cotisations le trésorier propose le budget prévisionnel suivant :

| | |
|---------------------|----------|
| Dépenses | 18265,00 |
| Recettes | 20820,00 |
| Solde de l'exercice | 2555,00 |

Le président propose l'adoption du budget prévisionnel.

| | |
|------------|----|
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Pour | 80 |

Le Président remercie l'assemblée.

Modification des règlements

La FDC 25 a procédé au dépoussiérage des règlements intérieur et de chasse.

Une nouvelle formulation est proposée qui s'adapte mieux aux évolutions de la chasse et prend en compte tous les modes de chasse existants.

Le règlement intérieur n'a pas vocation à être modifié tous les ans.

Le règlement de chasse doit être revisité tous les ans.

Le CA a fait une première lecture de ces nouveaux textes et la propose à l'AG.

Règlement intérieur

Le secrétaire fait défiler sur écran le texte du règlement proposé par le CA.

Une question est posée sur la définition des travaux d'intérêt cynégétique. Le président répond que ce sont tous les travaux qui sont engagés pour améliorer soit le bien-être des chasseurs, la sécurité, le peuplement d'une espèce entre autres.

Le président demande l'approbation du règlement intérieur tel qu'il a été présenté.

Contre 1
Abstention 0
Pour 79

Règlement de chasse

Le secrétaire fait défiler sur écran le texte du règlement proposé par le CA.

Questions posées

Problème de répartition de la venaison au cours de la saison écoulée.

Ce sont les chefs d'équipe comme actuellement que veillent à une répartition équitable entre les membres de leur équipe. L'AG n'a pas à débattre sur des cas particuliers.

Pourquoi supprimer une équipe ?

Le constat est que vu la superficie des zones chassées en battue, de nombreux postes ne sont pas gardés. De ce fait on ne sait même pas quels animaux et en quel nombre ont été déplacés par les traqueurs.

Avec une équipe en moins y aura-t-il une zone libérée de plus ?

La zone libérée ne sera pas chassée mais laissée au repos.

Pourquoi mettre le prix de la carte temporaire à 20 euros pour le petit gibier ?

La carte temporaire donne à son porteur les mêmes droits qu'un chasseur ayant droit, donc au même tableau quotidien.

Le président demande l'approbation du règlement de chasse tel qu'il a été présenté.

Contre 0
Abstention 0
Pour 80

Les nouveaux règlements vont être envoyés à la DDT pour validation. Ils seront disponibles sur le site de l'ACCA et remis à chaque chasseur avec les actions 2013/2014.

Assemblée générale de la Fédération du 27 Avril 2013 à Vercel

L'ACCA était représentée cette AG par Messieurs Boukhemerra, Cuinet, Delavelle, Gibey, Gry et Royo.

Le secrétaire projette sur écran un extrait de la présentation qui a été faite lors de cette réunion.

Projets pour la saison 2012/2013

Le président donne les grandes lignes de la prochaine saison

Ouverture le 08/09

Prix des timbres fédéraux inchangés.

Prix des bracelets grand gibier identiques à la saison passée.

Confirmation de la suppression d'une équipe pour les raisons évoquées précédemment.

La zone libre supplémentaire sera laissée au repos. Pour faciliter la récupération des chiens la zone chassée en battue ne sera pas autorisée au petit gibier après la battue.

Le tir des sangliers adultes ne sera autorisé que si le cheptel le permet ; la décision sera prise en CA.

Il y aura la possibilité de tirer des chevreuils à l'approche ou à l'affût sur le massif de Chaudanne.

Un plan de chasse sanglier particulier a été demandé sur les massifs. La réunion grand gibier à la FDC25 a eu lieu récemment et la réponse n'est pas encore parvenue. L'idée est de demander des bracelets pour faire face aux demandes éventuelles suite à dégâts, sur Bregille et Planoise. Ils restent chez le président et nous ne paierons que les bracelets effectivement utilisés.

Nous organiserons rapidement un comptage grand gibier pour avoir une idée plus précise de notre cheptel.

Les lâchers de petit gibier seront les mêmes que la dernière saison.

Plans de chasse grand gibier

Chevreuil

28 animaux sur Besançon Sud

9 sur Besançon Nord

6 sur Aglans.

Sanglier

Les réunions d'UG auront lieu au mois de Juin. Vu la faible population de sangliers actuelle, nous argumenterons pour que la distribution des bracelets adulte soit faite au compte goutte.

Chasseurs admis

8 demandes sont arrivées avant le 1^{er} Avril.

Toutes ont été acceptées

Il y a quatre chasseurs admis.

Ils ont été invités à l'AG. Deux d'entre eux sont dans la salle.

Motion présentée par le CA

Les personnes chargées de l'agrainage, les gardes particuliers, des chasseurs sont très souvent mis à contribution. Le CA propose de les indemniser à hauteur de la moitié du prix de l'action du chasseur ayant droit.

Pour l'année écoulée il y a 7 personnes qui correspondent au critère.

Le président propose la motion au vote.

Contre 0

Abstention 0

Pour 80

Liste des travaux

Une liste de travaux est proposée. Un planning sera établi et sera envoyé à chaque adhérent.

Un responsable par tâche sera désigné et devra relever la liste des participants.

Echange avec la salle

Sonneries de battue

Il y avait jusqu'à présent 4 équipes de grand gibier et les sonneries étaient différentes entre chacune d'elles, aussi bien sur l'annonce du gibier que sur le début et la fin de chasse. Peut-on harmoniser ?

Le nécessaire sera fait par la refonte du règlement de chasse.

Archers

Qu'y a-t-il de prévu pour ce mode de chasse ?

Le règlement prévoit de prendre en compte ce type de chasse; les chasseurs intéressés doivent se faire connaître et faire des propositions d'aménagement.

Traqueurs

Un traqueur se plaint du peu de considération que les chasseurs postés accordent aux traqueurs. Le président est surpris de cette remarque car il est sûr que tous les chasseurs sont bien conscients que sans chiens, il n'y a plus de chasse possible.

Il s'agit assurément d'un problème ponctuel et il est du ressort des chefs d'équipe.

Le président souhaite revenir sur le dossier Aglans.

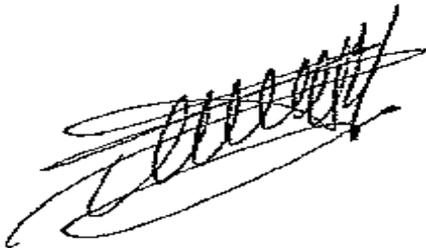
Dans la mesure où les chasseurs de La Vèze n'ont pas joué le jeu de l'accord passé entre les deux ACCA, il envisage de faire un courrier à la Ville, avec copie à la FDC25, pour remonter ces informations.

Un chasseur dans la salle signale que les chevreuils attribués à La Vèze sur le bois d'Aglans ont été prélevés en dehors du bois d'Aglans.

Le président répond que si c'est le cas, il s'agit d'une infraction au plan de chasse et que ce n'est plus du ressort de l'ACCA.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ACCA Besançon à 12 h 30.

Le Président
P.GIBEY



Le Secrétaire
J.DELAVELLE

